

# Intervention en fonds propres - Siparex ETI 4

## SIPAREX

### Présentation du dispositif

Siparex Midcap et Siparex ETI 4 est un fonds d'investissement qui peuvent intervenir par apport en fonds propres.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### Entreprises éligibles

Siparex Midcap et Siparex ETI 4 intervient dans les entreprises de tout secteur d'activité sans exclusion, dont le CA est compris entre 20 millions et 300 millions €.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

#### Pour quel projet ?

##### Présentation des projets

Les interventions de Siparex ETI 4 concernent des opérations de développement et transmission.

Siparex ETI 4 interviennent en capital-développement et capital-transmission (Buy Out ou LBO).

L'intervention de Siparex ETI 4 peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Siparex ETI 4 est compris entre 10 millions € et 30 millions €.

Siparex ETI 4 interviennent de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Siparex ETI 4 sont abondés par Bpifrance.

#### Pour quelle durée ?

Un pacte d'associés détermine, dès la souscription, les conditions de sortie du fonds. La date de désengagement est fixée d'un commun accord entre le fonds d'investissement et l'entreprise.

---

## Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires d'au moins 20 M€.

---

## Organisme

### SIPAREX

- 27 rue Marbeuf  
75008 PARIS  
Téléphone : 01 53 93 02 20  
Télécopie : 01 53 93 02 30  
Web : [www.siparex.com](http://www.siparex.com)